

A VOUS DE JOUER, TESTEZ-VOUS !

Les réponses sont en bas de page

QUESTIONS

- 1 Le pictogramme  signifie-t-il que le produit peut provoquer le cancer ?
OUI ☐ NON ☐
- 2 Puis-je conditionner, sans problème, un produit chimique dans une bouteille ou un récipient alimentaire ?
OUI ☐ NON ☐
- 3 Pensez-vous que si je me lave les mains à l'essence ou au solvant, je ne risque rien ?
OUI ☐ NON ☐
- 4 En portant des gants de protection lors de mon travail, puis-je éviter de me laver les mains en fin de poste ?
OUI ☐ NON ☐
- 5 Puis-je prendre mon café et mon casse-croûte à mon poste de travail ?
OUI ☐ NON ☐
- 6 Les huiles de vidange sont-elles dangereuses pour ma santé ?
OUI ☐ NON ☐
- 7 Dois-je utiliser la soufflette pour nettoyer mon poste de travail et mes vêtements ?
OUI ☐ NON ☐
- 8 Les produits chimiques mis sur le marché sont-ils nécessairement inoffensifs pour la santé ?
OUI ☐ NON ☐
- 9 Les produits chimiques sont-ils dangereux uniquement par contact cutané ?
OUI ☐ NON ☐
- 10 Pensez-vous que les poussières et fumées dans les activités de mécanique ne sont pas dangereuses pour la santé ?
OUI ☐ NON ☐

RÉPONSES

1•OUI : ce pictogramme signifie produits CMR, toxicité par aspiration, sensibilisation respiratoire, toxicité pour certains organes cibles. 2•NON : il est formellement interdit de conditionner des produits chimiques dans des contenants alimentaires. Et tout reconditionnement doit donner lieu au repositionnement de l'étiquette sur le nouveau. 3•NON : il s'agit d'un contact cutané direct avec des produits chimiques dangereux pour la santé. 4•NON : le port de gants de protection ne remplace pas le lavage des mains. 5•NON : il est formellement interdit de boire ou manger à son poste de travail. 6•OUI : les huiles de vidange sont des huiles dégradées et potentiellement chargées en substances dangereuses pour la santé (CMR). 7•NON : le nettoyage de fin de poste à la soufflette est à proscrire (remise en suspension des substances dangereuses). 8•OUI et NON : il est nécessaire de connaître l'étiquetage et la classification des produits utilisés via l'étiquette ou la FDS (Fiche de Données de Sécurité) pour connaître la dangerosité d'un produit. 9•NON : les voies de pénétration des produits chimiques sont le contact cutané, l'inhalation et l'ingestion (mains à la bouche, stylo, cigarette). 10•NON : les fumées et poussières métalliques peuvent être de différentes origines et peuvent être composées de substances CMR.

POUR NOUS CONTACTER

Nous restons à votre écoute

Tél : 03 60 82 00 00

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'un de nos **16 centres médicaux et administratifs**



Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



RISQUE CHIMIQUE EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE

S'informer pour mieux
se protéger

Siège Social
Centre de Dole
5C rue Bougauld
CS 50057
39 107 DOLE CEDEX

Siège Administratif
Centre d'Étupes
Allée Hugoniot,
Zone Technoland / Brognard
BP 12 106 - 25 462 ÉTUPES CEDEX

Antenne Administrative
Haut Doubs/Haut Jura
Centre de Pontarlier
52 rue de besançon
25 300 PONTARLIER

WWW.OPSAT.FR



REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Vous travaillez dans le secteur de l'entretien automobiles, motos, poids lourds, engins agricoles... vous manipulez divers types de produits.

VOUS ÊTES EXPOSÉS AU RISQUE CHIMIQUE !

Le risque chimique en mécanique est lié à l'utilisation des divers produits (liquide de frein, liquide de refroidissement, solvants, dégriffants...), mais aussi au contact des huiles usagées (huile moteur, huile de boîte...) et à l'exposition aux gaz d'échappement.

En effet, certains produits dont les huiles usagées et les gaz d'échappement contiennent des substances toxiques voire cancérigènes.

Ces substances peuvent avoir de nombreux effets sur l'organisme, certains immédiats (céphalées, vertiges, troubles digestifs...) et d'autres à long terme comme :

- Effets cancérigènes
- Effets mutagènes
- Toxicité pour la reproduction

Les situations de travail exposantes

- Vidanges.
- Réalisation des niveaux.
- Graissage et dégriffage des organes mécaniques.
- Changement de filtres.
- Mise en fonctionnement des moteurs dans l'atelier.



Certains produits sont étiquetés comme agents chimiques dangereux.

Pictogrammes, mentions de danger, d'avertissement vous informent sur les dangers liés à l'utilisation.

INFORMEZ-VOUS : LISEZ L'ÉTIQUETTE !



QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

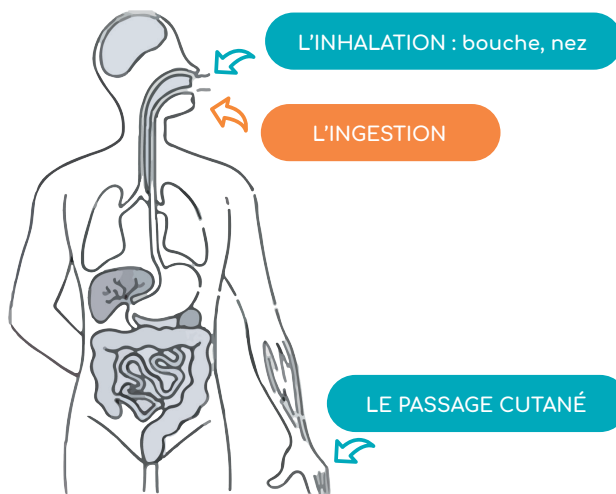


LE SAVIEZ-VOUS ?

Les fumées des gaz d'échappement sont reconnues cancérigènes. Il est donc impératif d'éviter l'inhalation de celles-ci, en évitant la mise en fonctionnement des moteurs des véhicules à l'intérieur de l'atelier ou en utilisant les tuyaux d'extraction des gaz d'échappement prévus à cet effet.

En cas de contact accidentel avec des solvants, des colles, du gazole : se changer immédiatement et laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon. Ne pas se contenter d'un simple essuyage de la peau.

Les voies d'exposition



Les conséquences pour votre santé

- Solvants : irritations cutanées, oculaires, troubles digestifs et neurologiques
- Carburants : l'essence contient du benzène : cancer du sang
- Huiles usagées : hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et amines aromatiques : eczéma, cancer cutané, cancer de la vessie
- Poussières dont amiante : cancer des poumons
- Fibres céramiques réfractaires : cancérigènes possible

COMMENT SE PROTÉGER ?

Les bonnes pratiques

- Veiller à mettre systématiquement en route les systèmes d'aspiration existants (extraction des gaz d'échappement, par exemple).
- Signaler systématiquement à votre employeur tout dysfonctionnement du matériel.
- Veiller à utiliser les cuves de récupération des huiles usagées évitant le contact avec celles-ci.

- Limiter fortement l'utilisation de la soufflette.
- Veiller à déposer les chiffons souillés de produits (solvants, dégriffants...) dans des containers prévus à cet effet et fermés.
- Ne pas obstruer, ni modifier les installations d'aspiration présentes sur certains outils (ponceuse...) à votre seule initiative.

L'hygiène

- Ne pas manger et boire au poste de travail.
- Se doucher après la journée de travail.
- Se laver régulièrement les mains même si port de gants de protections.
- Séparer les vêtements de ville et les vêtements de travail.
- Changer régulièrement les vêtements de travail.

La protection individuelle

Porter les équipements de protection adaptés et les entretenir

Porter impérativement un masque type FFP3 lors de la génération de poussières et masque à cartouches lors du contact avec des vapeurs (solvants, peintures...)

Gants simples ou manchettes adaptés à la manipulation des produits chimiques (nitrile, caoutchouc... répondant à la norme EN 374)

Vêtements de travail (ensemble pantalon, veste) en coton ignifugé ou textile technique ininflammable

Chaussures de sécurité montantes et fermées avec des semelles antidérapantes et anti-perforation



Le suivi médical

- Signaler à votre Médecin du Travail toute anomalie.
- Effectuer les examens complémentaires de dépistage prescrits.